

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU NORD

Commune de
ROMBIES
-ET-
MARCHIPONT

Membres du
Conseil municipal

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Date de
la convocation :
10/11/2025

Date d'affichage :
10/11/2025

N° et objet de la
délibération :
DEL 38_2025

Intégration de la
médiathèque
municipale au
réseau de
lecture publique
Myriade de
Valenciennes
Métropole

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 novembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Bernard LEFEBVRE, Françoise ROGER, Jean-Robert CLEMENT, Audrey CHARLET adjoints, Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Anastasia VERET, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Angélique DELHUILLE, conseillers municipaux.

Absents : Mrs Samuel ZIDOURI, Grégory DELEPIERRE, Geoffrey ANTIDORMI, conseillers municipaux.

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE.

Dès 2018, Valenciennes Métropole initie un premier programme d'actions dédié aux bibliothèques et médiathèques. Des temps d'échange ainsi que des expositions émanent rapidement de cette communauté de travail.

En 2021, Valenciennes Métropole mène une réflexion sur la mise en œuvre d'un réseau de lecture publique en partenariat avec les médiathèques du territoire, la DRAC Hauts-de-France et la Médiathèque départementale du Nord.

Par délibération du 17 novembre 2022, Valenciennes Métropole s'engage dans un « contrat territoire lecture » (CTL). Ce contrat de 3 ans initié par la DRAC Hauts-de-France en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord marque la première étape de la mise en réseau.

Ce contrat se décline autour de :

- La mise en œuvre d'un système de gestion de bibliothèque dédié aux médiathèques intégrées au réseau (SIGB)
- La création d'un portail à destination du grand public
- Le recrutement d'une équipe au sein du service culturel de Valenciennes Métropole en charge de la coordination générale du réseau et de l'administration du SIGB et du portail
- La circulation des abonné(e)s entre les médiathèques membres du réseau grâce à une carte unique gratuite pour la population de Valenciennes Métropole
- L'accès gratuit à des ressources numériques en ligne pour des abonné(e)s et les abonnés aux médiathèques membres et résidant sur le territoire de Valenciennes Métropole
- L'élaboration d'actions culturelles concertées
- L'accompagnement à la montée en compétences des bénévoles, des professionnelles et des professionnels

Cet acte fort marque l'engagement de Valenciennes Métropole dans l'égal accès de toutes et tous à la lecture publique et plus largement à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs.

La mise en œuvre de ce projet repose sur une collaboration étroite entre Valenciennes Métropole et des communes de l'agglomération souhaitant intégrer le réseau. Aujourd'hui notre commune souhaite participer à cette dynamique de territoire.

Ainsi, dans le but de garantir, d'une part, le bon fonctionnement du système et d'assurer, d'autre part, un niveau de service homogène une convention de partenariat est proposée par Valenciennes Métropole.

D'une durée de cinq ans, cette convention a pour objectif de définir les conditions de collaboration entre notre commune et l'agglomération. Elle détermine le fonctionnement opérationnel du réseau et nos engagements et responsabilités respectifs.

Sur cette base, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'intégration de la médiathèque municipale au réseau de lecture publique Myriade, et les avenants,
- AUTORISE Madame le Maire à engager toutes actions nécessaires présentées dans ladite convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Agnès DOLET

